

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Mars 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 janvier 2015. De janvier 2015 au 31 mars 2019, au moins 526 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

0. INTRODUCTION..... 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE.....5

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES6

I.3. DES PERSONNES TORTUREES.....6

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT7

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE7

I. 6. VIOLATION DU DROIT DE REUNION8

II. FAITS SECURITAIRES..... 8

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 9

WEBOGRAPHIE..... 11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DESC : *Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

EAC : *East African Community*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

ONGE : *Organisation Non-Gouvernementale Etrangère*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de mars 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 152 à 155.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 34 personnes ont été tuées dont 26 cadavres retrouvés, 3 personnes enlevées et/ou portées disparues, 27 torturées, 185 arrêtées arbitrairement et 9 victimes de VBG.

Parmi les victimes enregistrées figurent 6 femmes tuées, 2 mineurs tués, 2 femmes torturées, 4 femmes et 11 mineurs arrêtés.

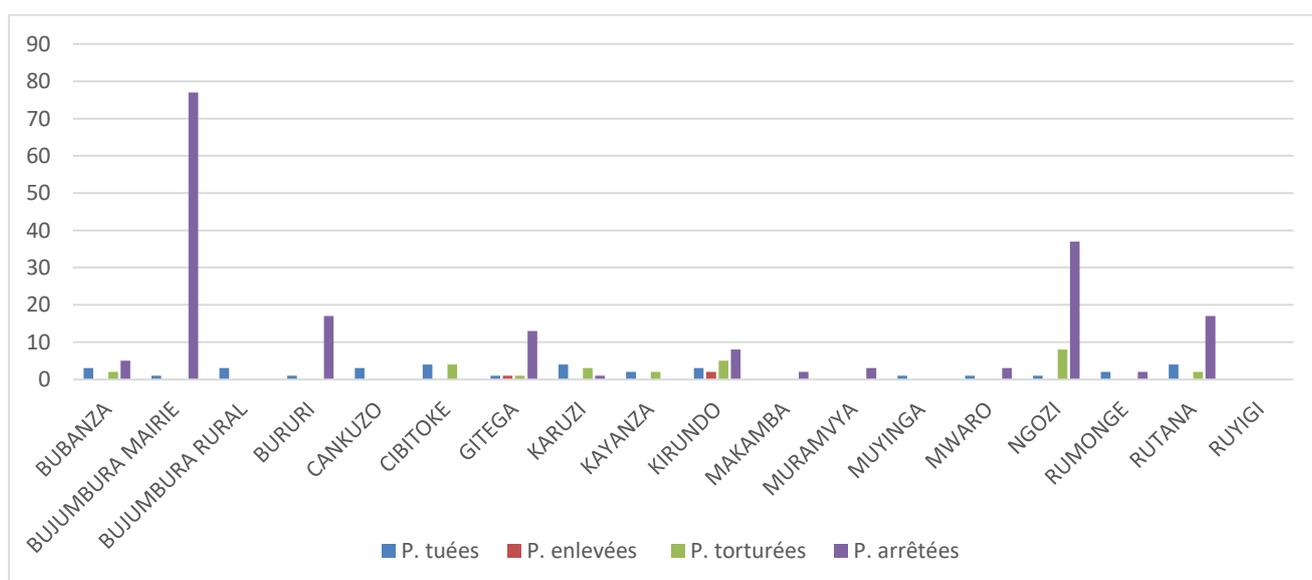
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Dans ce rapport, des contributions forcées liées aux élections de 2020, aux constructions d'un stade et d'une permanence du parti CNDD-FDD ont été observées dans le pays.

Des explosions de grenades et des actes d'intimidations ont été rapportés dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de mars 2019



Dans ce rapport du mois de mars 2019, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 34 cas. Ainsi, la province de Karuzi, Cibitoke et Rutana viennent en tête avec 4 cas chacune, suivie de Bubanza, Bujumbura rural, Cankuzo et Kirundo avec 3 cas chacune tandis que Kayanza et Rumonge ont 2 cas chacune.

Sur un total de 3 cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, la province de Kirundo vient en tête avec 2 cas, suivie de celle de Gitega avec 1 cas.

Sur un total de 27 cas de torture relevés au cours du mois de mars 2019, la province de Ngozi vient en tête avec 8 cas, suivie de celles de Makamba et Cibitoke avec respectivement 5 cas et 4 cas.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en province de Bujumbura Mairie avec 77 cas sur 185 cas relevés, suivie de celle de Ngozi avec 37 cas et Bururi ainsi que Rutana avec 17 cas chacune.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

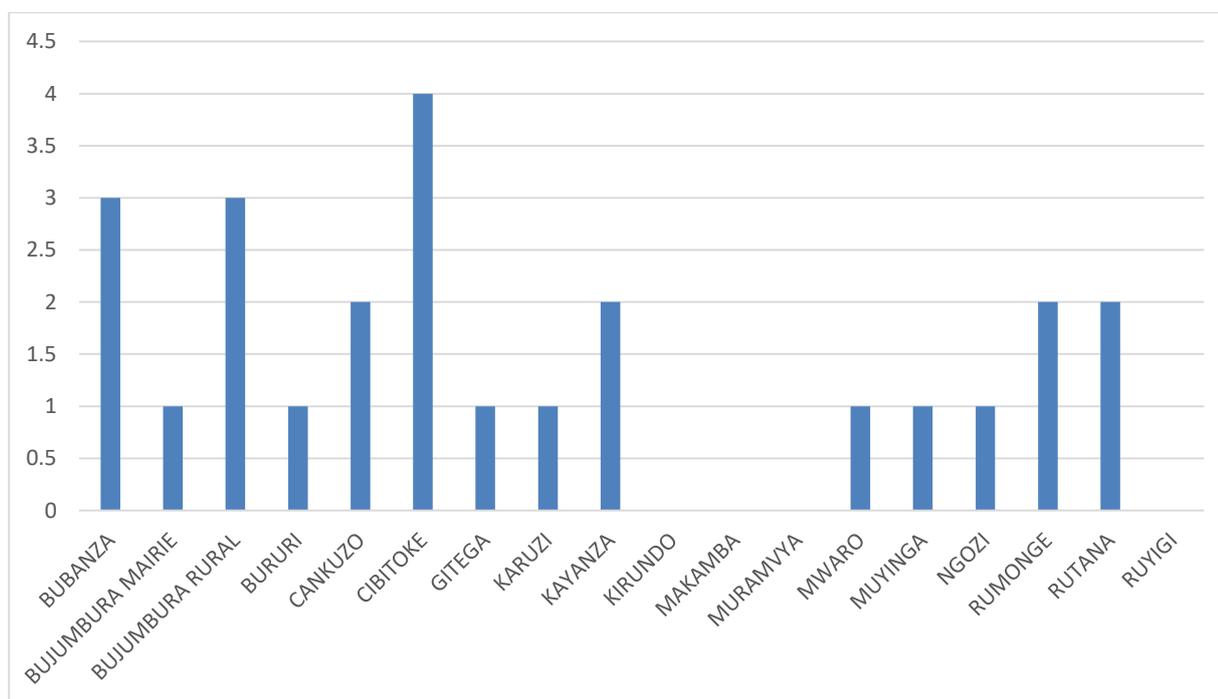
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 2 cas de personnes tuées par des membres de la milice Imbonerakure dans les provinces de Kirundo et Rutana.

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Figure II : Personnes tuées par des gens non identifiés



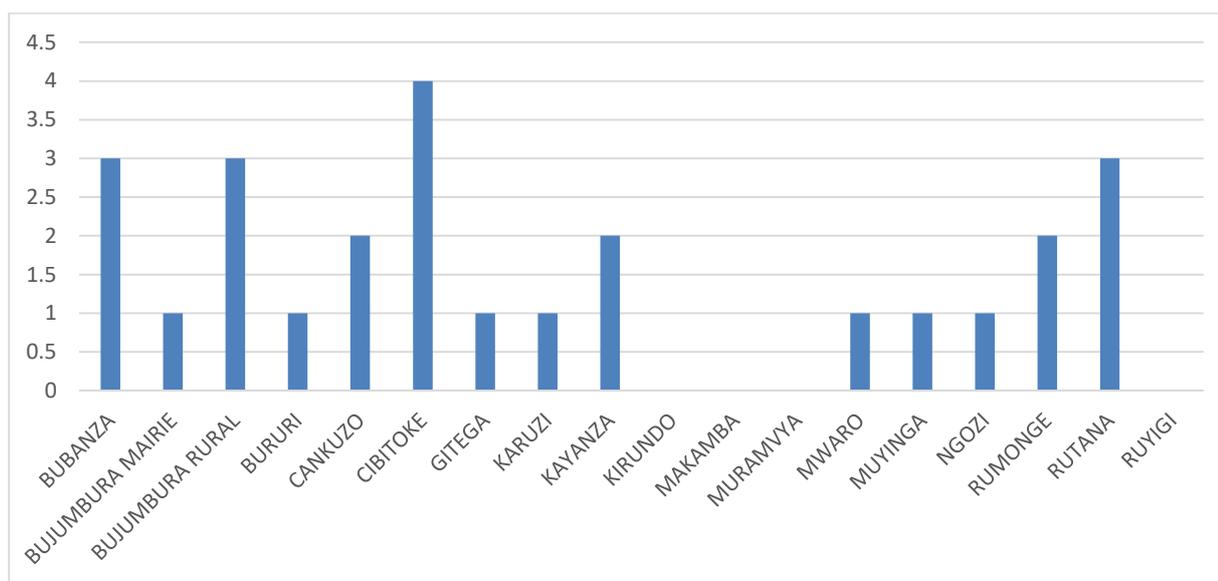
Au cours du mois de mars 2019, vingt-cinq cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières. La plupart des victimes sont retrouvées ligotées, décapitées ou amputées. Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

Les provinces les plus frappées par ces violations sont celles de Cibitoke avec 4 cas suivie de Bubanza et Bujumbura rural avec 3 cas chacune.

Comme la figure suivante l'illustre, au cours du mois de mars 2019, la Ligue Iteka a relevé 26 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Cibitoke avec 4 cas, suivie de Bubanza, Bujumbura rural et Rutana avec 3 cas chacune.

La plupart des corps de ces victimes présentaient des traces montrant qu'elles ont été tuées.

Figure III : Cadavres retrouvés

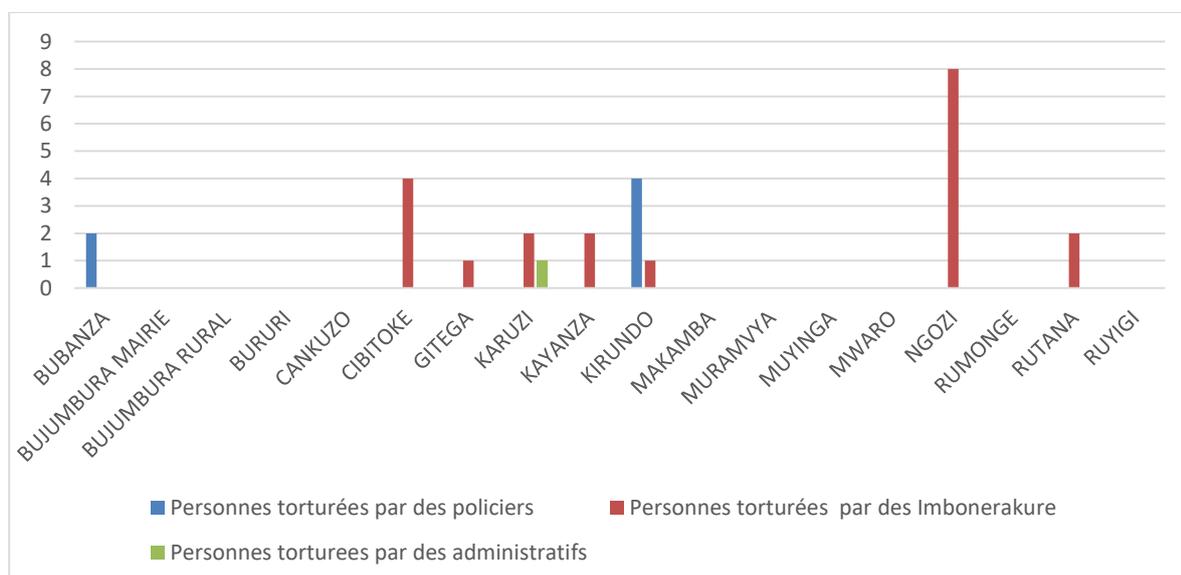


1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours du mois de mars 2019, la Ligue Iteka a relevé 3 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues. Les principaux présumés auteurs sont des agents du SNR avec 2 cas et des Imbonerakure avec 1 cas. Ces violations ont été relevées en province de Kirundo avec 2 cas et Gitega avec 1 cas.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Figure IV : Graphique des personnes torturées



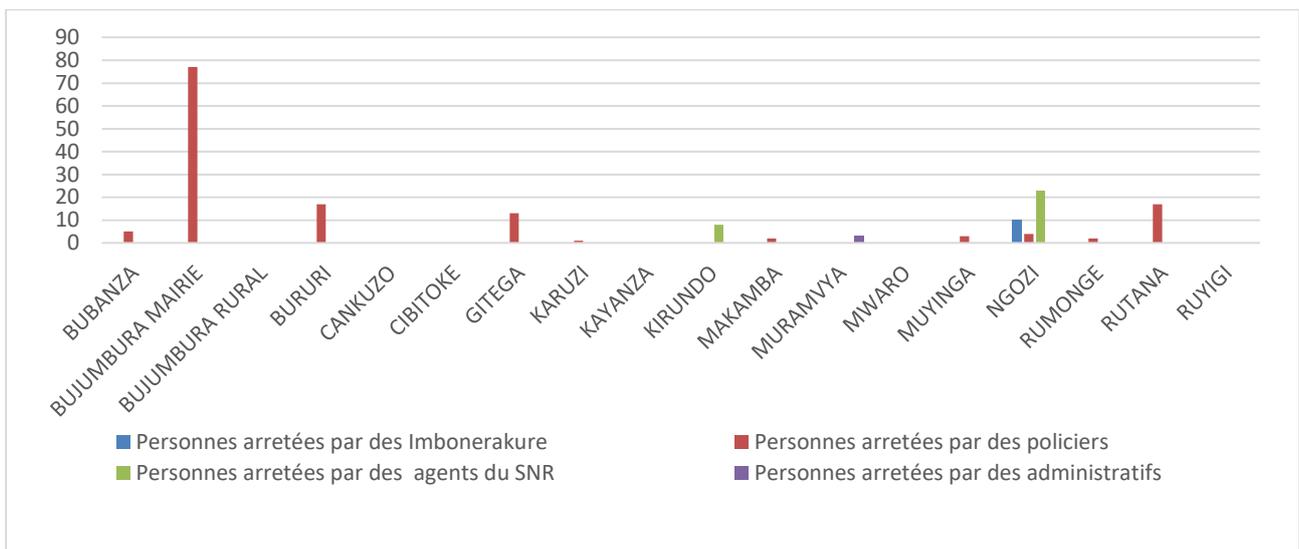
Au cours du mois de mars 2019, vingt-sept cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka dont 2 femmes. La province de Ngozi vient en tête avec 8 cas, suivie des provinces de Makamba et Cibitoke avec respectivement 5 cas et 4 cas.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique CNL. En outre, trois membres du CNDD-FDD ont été torturés par des policiers qui les accusaient de vol d'un fusil appartenant à un policier à Kirundo.

Pour tous les cas observés, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure VI: Graphique des personnes arrêtées



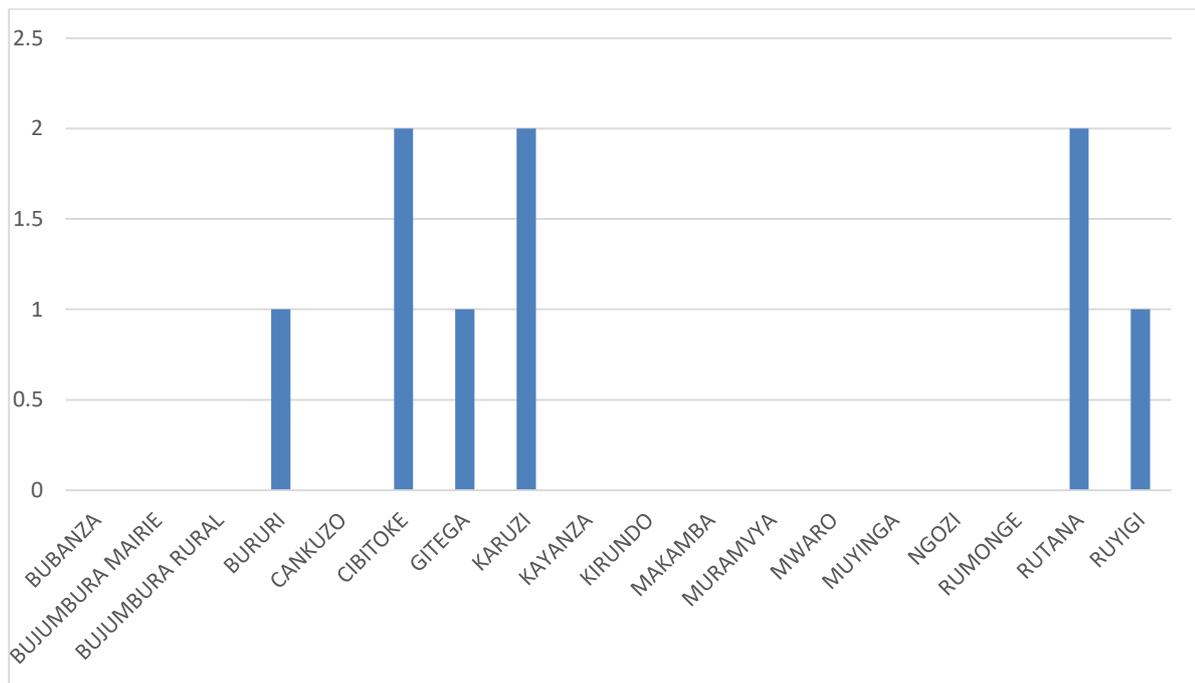
Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de mars 2019, la Ligue Iteka a enregistré 185 cas d'arrestations arbitraires dont 4 femmes et 11 mineurs dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 141 cas, des agents du SNR avec 31 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 10 cas et des agents de l'administration avec 3 cas.

La province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 77 cas d'arrestations arbitraires, suivie des provinces de Ngozi avec 37 cas et Bururi ainsi que Rutana avec 17 cas chacune.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 9 cas de violences basées sur le genre. Les victimes des VBG ont été répertoriées dans les provinces de Cibitoke, Karuzi et Rutana avec 2 cas chacune tandis que Bururi, Gitega et Ruyigi ont enregistré 1 cas chacune, comme le montre la figure ci-après.

Fig VII Figure des Violences basées sur le genre



I. 6. VIOLATION DU DROIT DE REUNION

Au cours de ce mois de mars 2019, les partis politiques de l’opposition Sahwanya FRODEBU et FRODEBU-Nyakuri se sont vus refusés de tenir des réunions de leurs membres par des administratifs des communes de la province Makamba.

II. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de mars 2019, la Ligue Iteka a relevé 7 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires dont 2 victimes suite à la justice populaire et 1 victime par règlement de compte.

La Ligue Iteka a relevé 5 cas de personnes blessées dont 4 cas par l’explosion de grenades et 1 cas par un tir de balle d’un policier.

La Ligue Iteka a relevé dans certaines provinces des actes d’intimidation orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure accompagnés par des administratifs et des cadres du parti CNDD-FDD à l’encontre des membres des partis politiques d’opposition.

Des contributions forcées pour les élections de 2020, pour la construction d’une permanence du parti CNDD-FDD et d’un stade ont été également relevées. Ces contributions forcées sont même imposées aux écoliers dans des provinces du pays.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de contributions forcées pour diverses raisons et des violations des DESC ont été également relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- D'accepter la collaboration avec les ONGEs et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux problèmes des droits de l'homme au Burundi ;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

E) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

F) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

G) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

WEBOGRAPHIE

Bulletin 152 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-152.pdf>

Bulletin 153 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-153.pdf>

Bulletin 154 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-154.pdf>

Bulletin 155 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-155.pdf>